

Livret de Rentrée

Déploiement du numérique au sein des lycées franciliens

À destination des chefs d'établissement, gestionnaires et
coordonnateurs numériques

2023-2024



Glossaire

AAF	Annuaire Académique Fédérateur
AAP	Appel à Projets
AMOA	Assistance à Maîtrise d’Ouvrage
CSF	Certificat des Services Faits
CSN	Centre de Services Numériques
COFIL	Comité de Pilotage
CRRE	Catalogue Régional de Ressources Educatives <i>(dénomination 2022-2023)</i>
DSI	Direction des Systèmes d’Information
EIM	Équipement Individuel Mobile
ENI	Écran Numérique Interactif
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPLÉ	Établissement Public Local d’Enseignement
FLE	Français Langue Etrangère
GAR	Gestionnaire d’Accès aux Ressources
MDM	<i>Mobile Device Management</i>
RESSOURCES.NUM	Catalogue Régional de Ressources Éducatives <i>(dénomination à partir de 2023)</i>
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SAV	Service Après-Vente
SIECLE	Système d’Information pour les Élèves en Collège et Lycée
STS	Application à destination du personnel de direction
SNS	<i>Stormshield Network Security</i>
SSID	<i>Service Set Identifier</i>
SSO	<i>Single Sign-On</i>
THD	Très Haut Débit
VPI	Vidéo Projecteur Interactif
UAI	Unité Administrative Immatriculée

Sommaire

<u>Le Mot des Régions</u>	p. 4
<u>La transformation numérique en chiffres</u>	p. 5
<u>Équipements</u>	p. 6
<u>Présentation de l'ordinateur</u>	p. 7
<u>Attribution et configuration</u>	p. 8
<u>Mode d'emploi : distribution</u>	p. 9
<u>Mode d'emploi : livraison et réassort</u>	p. 10
<u>Équipement des établissements</u>	p. 11
<u>Infrastructures et Services</u>	p. 12
<u>Place des services monlycee.net</u>	p. 13
<u>Réseau établissement</u>	p. 14
<u>Centre de Services Numériques (CSN)</u>	p. 15
<u>Manuels et Ressources Numériques</u>	p. 16
<u>Cadre général</u>	p. 17
<u>Mode d'emploi : calcul de la dotation</u>	p. 18
<u>Mode d'emploi : statistiques d'usage</u>	p. 19
<u>Offre : manuels et ressources numériques</u>	p. 20
<u>Offre : les ressources numériques</u>	p. 21
<u>Mode d'emploi : commandes</u>	p. 22
<u>Le GAR</u>	p. 23
<u>Hybridation de l'enseignement</u>	p. 24
<u>Pilotage et accompagnement</u>	p. 25
<u>Coordonnateurs Numériques Régionaux</u>	p. 26
<u>Interlocuteurs du numérique au lycée</u>	p. 27
<u>Une offre complémentaire de formation</u>	p. 28
<u>Pilotage de la transformation numérique</u>	p. 29
<u>Chaîne d'alerte</u>	p. 30
<u>Contacts</u>	p. 31

Le Mot des Régions

Depuis la rentrée 2022, la Région Île-de-France s'engage dans une nouvelle phase stratégique de déploiement du numérique en lycée francilien. Elle s'illustre par :

- Un enrichissement continu du catalogue régional de ressources éducatives (RESSOURCES.NUM), nourri des suggestions des enseignants et éditeurs de ressources numériques, elles-mêmes évaluées par un jury régional et académique ;
- L'amélioration de la sécurité et de la performance des infrastructures : grâce au déploiement progressif d'un Centre de Services Numériques (CSN) permettant d'optimiser le support et à la maintenance, à distance notamment, et de solutions de cybersécurité face aux menaces internes et externes et pour la protection des données personnelles des utilisateurs ;
- Un cadre de pilotage et de gouvernance entre la collectivité, la région académique et les établissements assurant la répartition des responsabilités de chacun dans la gestion du numérique en lycée, et permettant la remontée substantielle des retours usagers dans une logique d'adéquation des services aux besoins et réalités du terrain.

Ces nouveaux éléments sont les piliers d'une Feuille de Route Stratégique sur cinq ans (2023-2027), capitalisant sur les politiques menées à vos côtés depuis 2016, afin de prendre en compte vos besoins, d'accompagner au mieux la transformation numérique dans vos établissements et d'assurer un financement ciblé et responsable.

Cette troisième édition du livret de rentrée, réalisée en concertation avec la région académique Île-de-France, a vocation à vous fournir toutes les informations utiles pour tirer le meilleur parti du plan "Ambition(s) numérique(s)" de la Région afin d'en faire notre réussite commune !

L'équipe du Service Pilotage des projets de transformation numérique des lycées

Direction du Numérique, de l'Innovation et de la Smart Région / Pôle Transformation Numérique
Région Île-de-France



Depuis janvier 2023, le Ministère a précisé sa vision stratégique du numérique pour l'éducation. Plusieurs défis sont à relever entre 2023 et 2027 avec l'ensemble des acteurs :

Renforcer la coopération : construire une ambition partagée et une gouvernance efficiente qui structure la coopération autour de projets pédagogiques mobilisant le numérique là où il est pertinent.

Développer l'éducation à la citoyenneté numérique, l'esprit critique et l'éducation aux médias et à l'information : en garantissant l'acquisition par tous les élèves d'une culture numérique ; en transmettant un socle de compétences nécessaires à l'aisance numérique ; en développant les compétences et en soutenant l'orientation des élèves, en particulier des filles, vers les formations et les filières du numérique.

Fournir aux enseignants une offre lisible en outils et ressources numériques éducatives, simple et adaptée, soutenant la liberté pédagogique et l'innovation éducative : accompagner et conseiller les enseignants et les personnels de direction ; créer les conditions d'un numérique pour une éducation inclusive, durable et éthique, pour les élèves, les familles, les enseignants, les accompagnants, les acteurs des établissements et des territoires ainsi que pour tous les autres agents du ministère.

Accompagner et renforcer la sécurisation, la résilience et la fiabilité des données et du système d'information ministériel, au service des utilisateurs : garantir l'interopérabilité des outils et des ressources, développer une approche utilisateur des produits et promouvoir un numérique écoresponsable.

C'est en ce sens que la région académique Île-de-France travaille en partenariat avec la Région Île-de-France pour ainsi mieux accompagner les élèves dans le monde qui s'ouvre à eux et leur donner toutes les chances de devenir les acteurs de la société de demain.

La délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE)

472 lycées publics

en Région Île-de-France



372 000

lycéens
(hors post bac)*



510 000 équipements

distribués à 100% des élèves et
enseignants franciliens*



100%

des lycées publics équipés
en Wifi THD*



9,7 millions d'€

de commandes de licences
numériques en 2022*



18

Nouvelles ressources au
catalogue régional en 2023



**Une place de services
(monlycee.net)**

consultée quotidiennement



**375 coordonnateurs
numériques désignés**

pour soutenir la politique régionale
au sein de leur établissement*



**1 centre de services
numériques**

pour optimiser les opérations de
maintenance en établissement



**3 académies
franciliennes**

partenaires du déploiement du
numérique en lycée

*source : Tableau de bord des lycées franciliens, mai 2023

Équipements individuels & d'établissement



Présentation de l'ordinateur

Attribution et configuration

Modes d'emploi : distribution,
livraison et réassort

Équipements des établissements

Présentation de l'ordinateur

Pour qui ?

- **100% des élèves** de 2^{nde} Pro, 2^{nde} GT, CAP 1^{ère} année

La Région dote les élèves d'EIM afin qu'ils aient accès à des ressources numériques, dans le cadre de la réforme du Baccalauréat. Ne sont concernés par la dotation que les élèves touchés par cette réforme.

- **100% des enseignants**

Caractéristiques techniques

Les projets de fourniture d'équipements numériques individuels et de création de l'infrastructure Wifi des lycées sont cofinancés par le fonds européen de développement régional



Processeur : N5100

Mémoire de stockage : 128 Go

Mémoire vive : 8 Go

Accessoires : chargeur, câble d'alimentation et pochette.

Connectique : Wifi.

Un adaptateur USB ou USB-C vers RJ45 peut être ajouté. L'achat de ce type de matériel se fait sur l'enveloppe LYSTORE de l'établissement.

Tenue de charge : si un appareil ne tient pas la charge en conditions normales d'utilisation, contacter le SAV de Unowhy.

Support et maintenance

CONTACT Service Après-Vente UNOWHY

- Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-18h
- Contact tchat : <https://monlycee.net/index.php/contact/>
 - **Précisions à donner** : identifiant monlycee.net et N° série du PC.

Uniquement pour les proviseurs et coordonnateurs - À NE PAS DIFFUSER

- Support téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 19 : **09 70 25 28 14**
- Ouverture de ticket par mail à : **assistanceidf@unowhy.com**
 - **Précisions à donner** : UAI ou nom du lycée - ville, motif de l'appel.

PROCESSUS DE RETOUR (si la résolution ne peut se faire à distance) :

1. L'utilisateur communique une adresse postale et une adresse mail monlycee.net dans le chat Unowhy ;
2. La Poste envoie une enveloppe de retour par courrier et un bordereau retour gratuit par mail ;
3. L'utilisateur emballe son PC sans les accessoires dans l'enveloppe, colle le bordereau et dépose le colis au bureau de Poste de son choix (partout en France) ;
4. Après l'opération de SAV réalisée par les agents de La Poste, le PC est renvoyé **AU LYCÉE** à la personne ou au service qui réceptionne le SAV, avec l'identification de l'élève concerné (et non à l'adresse de l'élève) ;
5. Les informations à caractère personnel sont supprimées à la clôture du dossier SAV.

SITUATIONS PARTICULIÈRES (perte, casse, vol) :

- En cas de remplacement, le matériel remplacé sera de condition équivalente au matériel retourné (trois grades existants : «comme neuf», «correct», «dégradé»).
- En cas de vol ou de détournement, une plainte doit être déposée.
- En cas de perte, une main courante devra être établie.
- En cas de casse, il est impératif de renvoyer l'EIM au gestionnaire SAV.

Attribution et configuration : 5 informations clés

1. Les **CONDITIONS DE PRÊT** sont à valider par l'utilisateur ou son représentant légal s'il est mineur, dès la mise à jour de l'ordinateur.
 - Il est interdit de porter atteinte à la configuration matérielle et logicielle des ordinateurs : ceci annule la garantie de l'équipement et la responsabilité de la Région.
2. Si le **RÉSEAU Wi-Fi** a été correctement configuré dans le MDM, il n'est pas nécessaire de disposer d'une connexion Wi-Fi extérieure pour allumer l'ordinateur.
 - Si le réseau Wi-Fi n'est pas configuré dans le MDM, alors une connexion à un autre réseau est nécessaire pour initialiser le compte, descendre les configurations du lycée de l'élève (SSID, mot de passe) et mettre à jour l'ordinateur.
3. Seules les **APPLICATIONS** disponibles dans le MDM peuvent être installées. Leur désinstallation est également possible à partir du MDM.
 - Les enseignants ont la possibilité d'**INSTALLER ET SUPPRIMER** des applications en toute autonomie dans le MDM, sans faire appel à son gestionnaire.
 - Le catalogue MDM est enrichi régulièrement avec l'objectif de couvrir 90% des besoins courants des enseignants. Le **COORDONNATEUR NUMÉRIQUE** du lycée est le contact privilégié pour échanger sur les besoins en logiciels des établissements.
 - Le **PACK MICROSOFT OFFICE** est installé sur tous les PC distribués depuis septembre 2021. Il est possible d'installer le pack sur les ordinateurs distribués avant cette date en se connectant à Microsoft Office avec ses identifiants monlycee.net.
4. Si un **CHANGEMENT D'ATTRIBUTION** doit être effectué, il faut prévenir l'assistance Unowhy. Seuls Unowhy et La Poste peuvent réinitialiser l'appareil pour l'attribuer à une autre personne. Pour des raisons de respect du RGPD, un équipement ne peut pas être attribué à un autre utilisateur que celui prévu initialement.
 - Les établissements ont une **VISIBILITÉ SUR LEUR PARC** d'équipements numériques depuis le MDM. La synchronisation des mouvements d'élèves dans les établissements d'Île-de-France se fait **automatiquement**.
 - Les **ÉQUIPEMENTS NON DISTRIBUÉS** doivent être signalés à Unowhy via leur support pour qu'ils puissent être récupérés pour remise dans le stock Régional.
 - Les équipements des **ENSEIGNANTS EN MOBILITÉ** hors Région Île-de-France ou partant à la retraite seront récupérés. Si la mobilité se fait au sein de l'Île-de-France, l'enseignant garde son équipement.
5. **LES ÉLÈVES CONSERVENT LEUR ÉQUIPEMENT À LA FIN DE LEUR SCOLARITÉ.** Les postes seront désinscrits du MDM avant fin septembre et les élèves en deviendront administrateurs.
 - **LES ÉLÈVES PEUVENT AUSSI DÉCIDER DE RENDRE LEUR PC** en fin de scolarité : dans ce cas, la Région s'engage à les récupérer et à les revaloriser. L'élève déclare son souhait de retour au support via le chat, l'EIM est alors récupéré par la Région dans le cadre d'une procédure similaire à la procédure SAV.
 - Les PC rendus par les élèves quittant la Région Île-de-France sans avoir terminé leur scolarité sont réinitialisés et versés dans le stock régional.

Mode d'emploi - DISTRIBUTION

Les personnes habilitées pour accéder à l'outil de La Poste sont celles **identifiées dans le groupe manuel "La Poste" sur monlycee.net**. Ce groupe est renseigné dans monlycee.net par l'administrateur local monlycee.net de l'établissement.

30/05 au 13/07 RÉSERVATION DES CRÉNEAUX DE LIVRAISON

Un **E-MAIL** est envoyé à l'ensemble des adresses « ce.UAI » pour réserver les créneaux de distribution. Il contient un lien vers la plateforme numérique Datebook LaPoste. Toute la procédure de réservation des créneaux de distribution s'effectue en ligne dans l'outil Datebook LaPoste accessible depuis monlycee.net aux personnes habilitées.



Les bases élèves (SIECLE) et enseignants (STS) doivent être remontées dans les SI académiques **7 jours ouvrés avant la date de livraison** pour la remontée des listes.

07/09 au 06/10 PREMIÈRES LIVRAISONS

Un agent du lycée accueille le livreur :

- Indication du lieu de stockage ;
- Signature et tampon du bon de livraison.



48 à 72h après la livraison DISTRIBUTION

Les distributions démarrent à 9h ou 14h et le temps de distribution (basé sur une classe de 35 élèves) est estimé à 30'. L'établissement doit **AU PRÉALABLE** :

1. Communiquer l'ordre de passage des classes **a minima 2 à 3 jours avant** en ligne, via l'outil Datebook de La Poste.
2. Distribuer leur compte monlycee.net aux élèves. Les élèves devront avoir activé leur compte **avant la distribution** afin d'ouvrir leur session Windows.
3. Prévoir une salle adéquate pour la distribution.
4. Mobiliser une personne du lycée pour accompagner les agents de La Poste au début et à la fin de la prestation pour valider l'intervention.

Les agents La Poste (sur place 30' avant l'heure de la distribution) ont pour mission :

- D'appeler les élèves par leur nom et prénom ;
- De remettre l'équipement accompagné des accessoires et d'un document de prise en main du PC. **L'équipement doit être allumé une fois lors de la distribution ;**
- De récupérer les cartons vides sauf demande contraire de l'établissement.

En cas d'absence d'élève lors de la distribution, selon la configuration :

- Si l'élève est absent le jour de la distribution : l'équipement reste sur place et sera distribué par l'établissement.
- Si l'élève n'était pas dans la base lors de la préparation au centre logistique, mais y est présent au moment de la distribution : l'agent La Poste dispose d'un stock de 15 PC pour régler ce cas ;
- L'élève n'est plus dans la base : le postier part avec la machine.

Aucune machine ne doit rester sur place sans affectation.



07/09 au 06/10 FIN DES PRESTATIONS

La Région demande aux établissements de signer numériquement sur l'outil Datebook de La Poste les certificats de distribution numérisés permettant de constater le service rendu :

- **Certificat de livraison ;**
- **Certificat de mise en service ;**
- **Certificat d'accompagnement .**



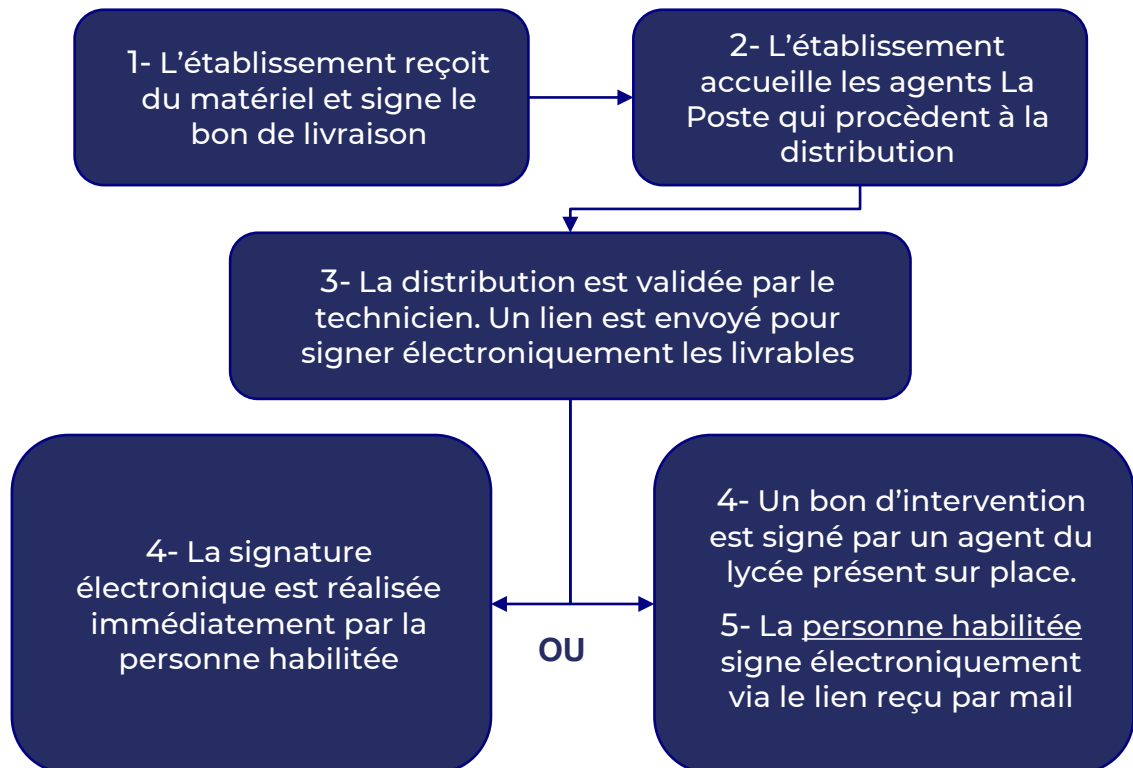
L'accès à ce service se fait par l'intermédiaire du compte monlycee.net du chef d'établissement. Une délégation de droits peut être réalisée sur monlycee.net.

Mode d'emploi – LIVRAISONS ET RÉASSORTS

25/09 au 21/10 PREMIER RÉASSORT 

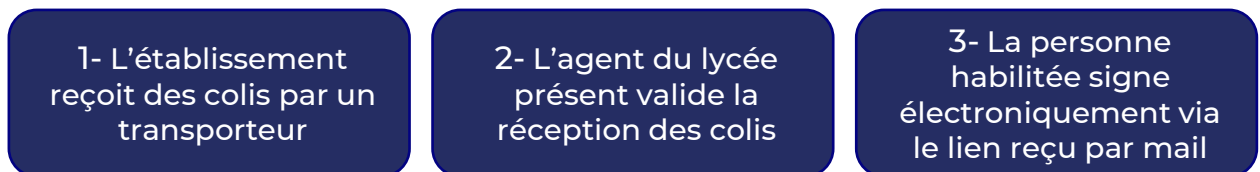
En cas de besoin de **RÉASSORT PONCTUEL** en cours d'année (arrivée de nouveaux élèves) : contactez le support Unowhy pour déclencher l'analyse des bases et la livraison. En cas de **RÉASSORT MASSIF**, la Région organise des réassorts globaux après la première livraison de façon mensuelle durant l'année scolaire.

Processus de livraison et distribution à la rentrée



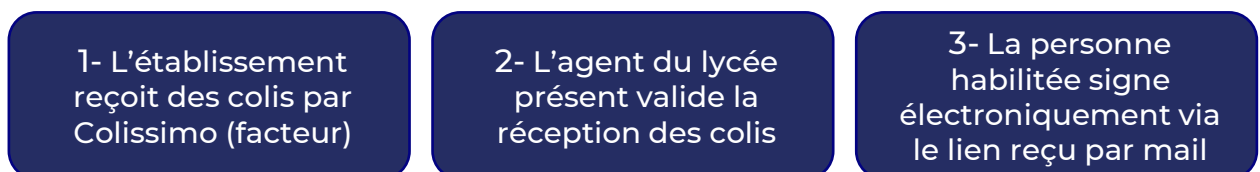
Réassort sans accompagnement à la distribution

Pour un réassort de + de 5 PC



Réassort par Colissimo

Pour un réassort de - de 5 PC



Équipement des établissements

Commander un équipement

Chaque établissement dispose d'une enveloppe budgétaire pour le financement d'équipements propres à l'établissement :

- Ordinateurs fixes de filière ;
- Ordinateurs fixes ou portables pour l'administration de l'établissement ; 
- Autres équipements particuliers.

Cette enveloppe est éligible sur **LYSTORE**, une place de marché open source proposée par la Région Île-de-France aux lycées franciliens, qui permet de commander et de suivre en ligne sa commande. Lystore est accessible depuis monlycee.net et concerne l'ensemble des campagnes d'équipements proposées par la Région Île-de-France.

- Lystore est prévu pour les profils de direction et de gestionnaires. Les administrateurs locaux de monlycee.net du lycée peuvent ouvrir l'accès aux utilisateurs souhaités en les ajoutant au groupe « Lystore » sur monlycee.net.
- Si vous n'avez pas accès au catalogue Lystore, contactez le support monlycee.net.

Écrans numériques interactifs

Plus de 15 000 salles de classe sont équipées en systèmes d'affichage (VP, VPI ou ENI) afin de **garantir les conditions de la généralisation de l'enseignement hybride**.

- L'installation des dalles numériques se fait progressivement, à l'image du réseau Wi-Fi. Elle est adaptée au matériel présent dans les salles de classe et complétée par un clavier et une souris sans fil.
- L'achat d'équipements complémentaires doit être effectué par le lycée.
- La connexion entre l'écran et le PC est filaire pour un PC fixe, et Wi-Fi pour un EIM. Une session peut être ouverte directement dans l'écran afin de rendre celui-ci autonome (sans connexion à un PC extérieur) et d'authentifier l'utilisateur en toute sécurité.
- Pour accompagner la transition vers les écrans tactiles, il est proposé aux établissements de réaliser des installations par vagues de 10 écrans.

Formations de prise en main technique des ENI

- Par Signal après la pose : la Région commande systématiquement une session de prise en main pour toute pose en établissement
- Par Unowhy dans le cadre des visites techniques : vous avez la possibilité de vous inscrire via le lien suivant
 - <https://monlycee.net/index.php/visites/>
- Par Unowhy dans le cadre de la [Sqool Académie](#)

CONTACT Service Après-Vente SIGNAL

Uniquement pour les proviseurs et coordonnateurs - À NE PAS DIFFUSER

- Téléphone : 01 42 85 37 39
- Mail : sav@signal.fr
- Précisions à donner : UAI ou nom du lycée - ville, motif de la demande.

Infrastructures & Services



monlycee.net

Réseau établissement

Centre de Services Numériques

Monlycee.net, la place de services des lycées franciliens

L'ensemble des lycées franciliens publics a accès à **monlycee.net**, la Place de Services des Lycées franciliens dont les fonctionnalités et services s'enrichissent continuellement. Les enquêtes menées régulièrement auprès des usagers et les remontées ponctuelles du support permettent d'alimenter cette évolution.



Le marché du déploiement de la place des services monlycee.net a été attribué à un nouveau prestataire : Wordline.

Cela **n'impactera pas** le calendrier de la rentrée 2023, excepté pour certains modules qui ne seront déployés que courant septembre.

Gestion des comptes utilisateur monlycee.net

À savoir : le peuplement des classes et des groupes d'enseignement dans monlycee.net est conditionné par la remontée **volontaire** de la part de l'établissement de STS vers le Service Informatique de son Rectorat. En effet, 48h après cette remontée, les enseignants sont positionnés dans leurs classes ou groupes dans monlycee.net.

Les élèves et parents pourront accéder à monlycee.net dès lundi 4 septembre 2023.

- La plateforme peut être ouverte aux enseignants et gestionnaires avant cette date. Les dates d'accès se paramètrent par l'administrateur de l'établissement, depuis monlycee.net ou en contactant le support monlycee.net.
- Pour des raisons de sécurité, les mots de passe doivent être renouvelés 2 fois par année scolaire. Un message flash sur monlycee.net en informera les usagers.
- Les comptes des élèves ayant terminé leur scolarité sont supprimés en **trois étapes** :
 - **MISE EN ATTENTE DE PRÉ-SUPPRESSION** (le jour de la disparition du compte dans les Annuaire Académiques Fédérateurs) : l'utilisateur peut encore utiliser monlycee.net par sécurité en cas d'erreur temporaire dans les AAF.
 - **MISE EN PRÉ-SUPPRESSION** (J+30) : l'utilisateur peut encore se connecter pour récupérer une archive de ses documents. Il disparaît du réseau (classe et groupe) pour les autres utilisateurs. Le délai de mise en attente de pré-suppression est porté à 1 jour du 15/07 au 30/09.
 - **SUPPRESSION DÉFINITIVE** (J+90) : le compte de l'utilisateur et toutes les ressources dont il est l'unique gestionnaire sont définitivement purgés.
- La transition d'année supprime toutes les classes et groupes d'enseignement (les partages vers ces groupes sont supprimés) dans monlycee.net. Tous les autres partages (utilisateurs, groupes manuels ou groupes de la structure) sont conservés.
- Les AAF transmis entre le 17 août et le 4 septembre par les académies le sont avec anticipation des mutations connues des personnels. Durant cette période, certains personnels en mutation seront rattachés dans deux établissements.

ASSISTANCE monlycee.net

Réservée aux personnels de direction et aux administrateurs locaux

Du lundi au vendredi, 9h à 19h sans interruption :

01 89 16 48 75 / support.ent@cgi.com

- En réponse à votre mail, un numéro de ticket vous sera transmis afin de suivre votre demande lors des échanges par mail et sur l'outil de support.
- Vous pouvez aussi saisir votre demande dans l'outil JIRA (<https://entsupport.gdppublic.fr>) en indiquant un résumé de la demande et les informations de l'utilisateur concerné. N'oubliez pas de cliquer sur « créer », votre demande sera traitée par votre conseiller.

Réseau établissement

Le très haut débit

100% des lycées franciliens sont raccordés au Très Haut Débit.

- La généralisation du débit minimum à 200Mbps est en cours de déploiement (aujourd'hui 400 des 475 lycées publics sont raccordés).
- Pour la rentrée 2023, l'académie de Paris est en cours de généralisation à 300 Mbps.
- L'évolution des débits dépend des conventions avec les départements.
- Une augmentation du débit à 500 voire 1000 Mbps est à l'étude pour les établissements accueillant un grand nombre d'élèves.

Le Wi-Fi

L'**installation du Wi-Fi** fait partie de la refonte globale de l'infrastructure réseau de l'EPLÉ concerné. Ce projet commence à la réception du câblage PPCW (câblage Wi-Fi). Tous les EPLE sont connectés en Wi-Fi en fonction de l'avancement du câblage.

- Lors du projet Wi-Fi, une borne est installée par salle, ce qui permet d'avoir une meilleure densité.
- Les opérations de câblage sont en cours pour les lycées ex-municipaux.

Lorsque l'élève démarre son EIM au sein de l'établissement, il se connecte **automatiquement** au réseau du lycée si le Wi-Fi a bien été configuré dans le MDM. Merci de vous rapprocher du support Unowhy dans le cas contraire.

Seuls les équipements individuels distribués par la Région ont accès au Wi-Fi.

La connexion au Wi-Fi par smartphone n'est pas autorisée.

La prévention auprès des élèves reste de mise.

Les serveurs établissement

Le déploiement de la **solution de cybersécurité Stormshield** est en cours, en remplacement du serveur AMON côté Pédagogique. À mesure de son déploiement, elle permettra la mise en place du déchiffrement SSL ainsi que de l'authentification Radius à la rentrée 2023.

- Près de 50% des établissements en bénéficient déjà.
- Un test sera réalisé d'ici fin 2023 dans un établissement pour la **virtualisation des serveurs** côté pédagogique.

Le Pôle Transformation Numérique n'est pas mandaté pour des interventions relatives à l'installation de prises électriques au sein des lycées.

L'établissement doit formuler une demande auprès de son ingénieur territorial habituel du Pôle lycée.

Des bornes de rechargement sont disponibles au catalogue Lystore.

Pour une demande de support concernant la batterie ou le chargeur d'un PC, contactez le support Unowhy.



Centre de Services Numériques

Pour améliorer les délais d'intervention, permettre un meilleur suivi et vous fournir une assistance plus directe, la Région ouvre un Centre de Services Numériques. Ce guichet unique a pour vocation de faciliter l'accès au support technique pour les lycées, de bien qualifier les besoins et accélérer les délais de prise en charge et de résolution des problèmes.

N° **vert** (appel gratuit depuis un poste fixe en France) en place depuis le 1er janvier 2022 pour l'ensemble des EPLE

0800 711 194 (8h-18h)

À destination des personnels de direction et coordonnateurs numériques - **NE PAS DIFFUSER**

Pour une demande concernant : monlycee.net : **TAPEZ 1** | Les manuels scolaires : **TAPEZ 2**

Les EIM élèves et enseignants : **TAPEZ 3** | Pour toute autre demande : **TAPEZ 4**

- La prise en charge des tickets se fait **dans les deux heures suivant l'appel**.
- **Les délais d'intervention à distance sont très courts** (environ 20 minutes) sauf en cas de transfert aux équipes de maintenance pour intervention sur site.
- Pour les interventions sur les infrastructures (réseaux, serveurs, Wi-Fi) hors THD (hors périmètre) : entre J+1 et J+3 en fonction de la criticité et de l'impact ;
- Pour les interventions bureautiques sur site : entre J+3 et J+5 en fonction de la criticité et de l'impact ;
- Vous avez toujours la possibilité de créer un ticket sur la plateforme CESAME (application disponible sur monlycee.net).

Interventions de support et maintenance en établissement

Si votre lycée est éligible à la prise en main à distance (déploiement en cours)

Les agents mandatés par la Région pourront prendre en charge votre demande/incident à **distance** et le résoudre sans déplacement. Ce service a pour objectif :

- D'améliorer la maintenance ;
- De permettre l'administration voire la maintenance préventive des équipements à distance ;
- De réduire les incidents pour améliorer la qualité des équipements des lycées.

Si votre lycée n'est pas éligible à la prise en main à distance ou **si votre demande ne peut être résolue à distance**

Un **opérateur mandaté par la Région se déplacera** selon le périmètre de l'intervention.

- Des **agents SPIE** sont amenés à intervenir dans le cadre de demandes ou d'incidents relatifs aux postes de travail, réseau (y compris le Wi-Fi) et études terrain. Ils peuvent également réaliser des visites préventives à hauteur de 2 jours / mois. Sur demande de la Région, ils peuvent livrer le matériel réseau et serveur et réaliser l'inventaire de recyclage.
- Différents profils d'agents (technicien, ingénieur, expert) sont mobilisables en fonction de l'incident rapporté ou de la demande formulée.
- Des **agents ATOS** interviennent pour toute demande ou incidents relatif à l'installation et configuration des serveurs/onduleurs.

Manuels & Ressources numériques



Cadre général
Calcul de la dotation
Statistiques d'usage
Les offres
Processus de commande
GAR
Hybridation de l'enseignement

Cadre général

Dans la continuité de sa stratégie numérique éducative et en complément des équipements individuels, la Région Île-de-France encourage les usages des ressources numériques éducatives en classe et en dehors de la classe, dans le but notamment de tendre progressivement vers la fin du support papier.

Cette stratégie se concrétise par :

1. Une **politique de dotation** au profit des établissements leur permettant de choisir leurs ressources en toute autonomie, en fonction des usages spécifiques de leurs équipes éducatives.
2. La mise en place d'un **catalogue de ressources régionales éducatives** (*Ressources.NUM*) dans lequel des commandes de ressources peuvent être effectuées tout au long de l'année.
3. Un enrichissement continu du catalogue via le dispositif **Lycées'UP Ressources** qui mobilise les enseignants dans le choix des ressources figurant au catalogue.

La politique de dotation

Chaque établissement bénéficie d'une enveloppe commune lui permettant de financer les **MANUELS** (numériques ou papier) et/ou les **RESSOURCES** numériques de son choix.

- La dotation en manuels pour les « Lycées Papier » correspond uniquement au réassort de manuels endommagés ou manquants. Les établissements ayant été entièrement dotés en manuels papier les années passées, ceux-ci sont à conserver jusqu'à la prochaine réforme du ministère de l'Éducation nationale. Toutefois, la dotation peut servir à financer des ressources numériques au choix de l'établissement.
- Les licences de ressources et manuels numériques sont **ANNUELLES** depuis la rentrée 2022. Il faut donc procéder à de nouvelles commandes de manuels et ressources numériques chaque année.

Les sections professionnelles bénéficient d'une deuxième enveloppe leur permettant de financer des **CONSOMMABLES** papier ou numériques (pour les élèves de BMA, prépa pré bac, formation complémentaire, mention complémentaire, 3^{ème} prépa pro ou métier, 2^{nde}, 1^{ère}, terminales Pro, CAP).

Les séries générales et technologiques ne sont pas dotées de consommables.

→ Pour calculer la dotation de votre établissement, consultez la page suivante.

Le catalogue régional Ressources.NUM



La Région propose aux établissements un large choix de ressources qui peuvent être commandées à partir de son **CATALOGUE**. Il est accessible sur monlycee.net en cliquant sur l'icône ci-contre.

[Ressources.num](#)

L'ambition de la Région est d'enrichir continuellement son offre de ressources numériques éducatives afin de satisfaire les besoins des enseignants et des lycéens. Dans ce cadre, elle a mis en place le dispositif **Lycées'UP Ressources** qui vise à identifier en continu de nouvelles ressources à intégrer dans son catalogue.

Mode d'emploi : CALCUL DE LA DOTATION

Montant de la dotation €

Les dotations ne sont **PAS fléchées par voie ou niveau sauf pour les lycées professionnels** qui ont deux budgets distincts non-fongibles (consommables et manuels/ressources).

- Le budget est calculé en fonction du nombre d'élèves présents dans le lycée (et donc sur monlycee.net) en mai 2023.
- En cas d'ouverture d'une nouvelle classe/spécialité à la rentrée 2023, une dotation supplémentaire peut être demandée par mail à manuelsscolaires@iledefrance.fr, cc: alexandra.mounier@iledefrance.fr en précisant la voie, le niveau et le nombre d'élèves.

Tant que l'enveloppe budgétaire n'est pas totalement dépensée, elle peut être consommée dans la limite des délais de commande.

Type	Voie	Niveau	Dotation par élève	
Lycée Numérique	Générale	2 ^{nde}	72 €	
		1 ^{ère}	64 €	
		Tle	56 €	
	Technologique	TRONC COMMUN		
		2 ^{nde} 1 ^{ère} Tle		40 €
		SPECIALITÉS		
		2 ^{nde}	56 €	
		1 ^{ère}	42 €	
		Tle	28 €	
Professionnelle	2 ^{nde} 1 ^{ère} Tle BMA 1&2 CAP 1&2		42 €	
Lycée Papier	Toutes	Tous	5 €	
Consommables	Professionnelle	2 ^{nde} 1 ^{ère} Tle BMA 1&2 CAP 1&2 3 ^e prépa-métier MC / FC	24 €	

Les dotations sont calculées par filière en conformité avec les dotations des années précédentes et selon les indications du ministère de l'Éducation nationale.

Remarque : *histoire-géographie = 1 matière au programme = 1 manuel*
économie-droit = 1 matière au programme = 1 manuel

Calculer le budget de son établissement

Identifier le nombre d'élèves par voie et par niveau puis réaliser le calcul suivant :

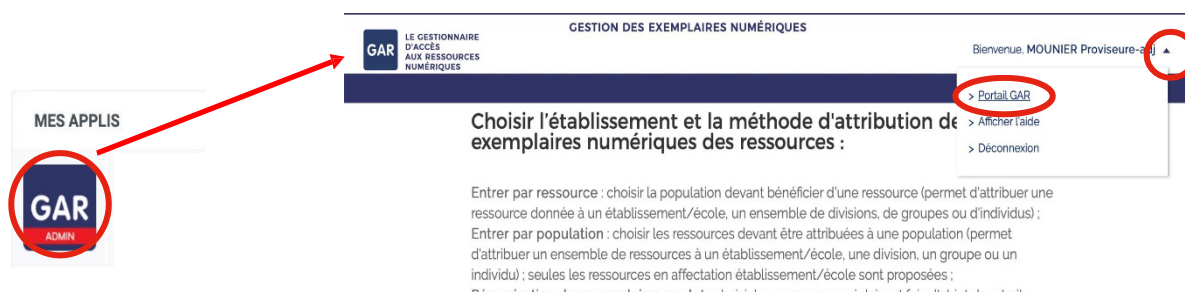
$$\underline{\text{Nombre d'élèves}} \times \underline{\text{dotation en €}}$$

Par exemple, pour 340 élèves en 2^{nde} Générale, 280 élèves en 1^{ère} générale et 275 en Terminale, un lycée bénéficiera de : $((340 \times 72) + (280 \times 64) + (275 \times 56)) = \underline{57\,800 \text{ €}}$ pour doter ses élèves en manuels ou ressources numériques.

Mode d'emploi : STATISTIQUES D'USAGE

Consulter les statistiques du GAR

Afin de vous assurer que votre choix d'allocation de la dotation est en ligne avec les usages constatés au sein de votre établissement, vous avez la possibilité d'accéder aux **statistiques d'usage des ressources et manuels numériques** via la console GAR. Ces données permettent aux établissements d'avoir connaissance de l'utilisation des ressources et manuels par les élèves et enseignants et pourront alimenter vos discussions internes pour le choix de l'allocation du budget.



- Accéder au GAR Admin depuis monlycee.net
- Cliquer sur la flèche bleue pour dérouler le menu
- Accéder au « Portail GAR »



- Cliquer sur la flèche bleue pour dérouler le menu
- Accéder aux « Statistiques »
- L'interface propose de choisir la période et les indicateurs :
 - ↳ L'indicateur « 01 – Total des accès aux ressources » donne le nombre de connexions par jour
 - ↳ L'indicateur « 06 – Accès aux ressources par type de présentation » présente la courbe des connexions journalières
- L'interface permet aussi de télécharger un tableau complet détaillant les connexions à chacun des manuels et ressources.

ATTENTION : Les statistiques du GAR n'incluent que les consultations en ligne des manuels ou ressources et ne permettent pas de renseigner les usages concernant les manuels téléchargés.

Offre : les manuels et ressources numériques

Les manuels numériques payants

La Région propose un accès à l'ensemble de l'offre des éditeurs scolaires via le GAR.

RECOMMANDATIONS

- Un accès aux manuels en ligne par le GAR est préconisé plutôt que le téléchargement. Celui-ci peut être laborieux et gourmand en stockage.
 - Certains manuels (LV, Histoire-géographie) peuvent néanmoins être téléchargés car leur utilisation requiert plus de bande passante que les autres.
- Les applications des éditeurs ont des fonctionnalités avancées : l'une d'elles permet de comparer plusieurs documents et de les afficher ensemble à l'écran.
 - Les éditeurs proposent des webinaires de prise en main à la rentrée.
- Il faut penser à effacer dans les applications des éditeurs les manuels des années précédentes. Ils sont inaccessibles et prennent inutilement de la place.

NOUVEAU



LES MANUELS LIBRES GRATUITS

La Région Île-de-France et la région académique proposent une offre de manuels scolaires numériques libres à l'ensemble des lycées.

Depuis la rentrée 2022, sont proposées les manuels **Éconofidès** : Économie en 1^{ère} et terminale spécialité SES et Économie en 1^{ère} STMG.

À découvrir à la rentrée de septembre 2023/2024, quatre nouveaux manuels :

- **SNT**
- **Lettres 2^{nde} GT**
- **Philosophie Pro**
- **SES 2^{nde} GT.**

Ces manuels seront disponibles en version Pearltrees, mais également mis à disposition en format « .pdf » ou « .html » gratuitement sur les sites disciplinaires et/ou académiques.

Les ressources numériques généralisées

La Région a retenu **2 ressources aujourd'hui généralisées et mises à disposition gratuitement** pour tous les établissements franciliens :

- **Pearltrees (GAR)** : agrégateur de ressources permettant la création de parcours pédagogiques ;
- **Qioz (GAR)** : ressource d'apprentissage des langues à partir d'extraits de films ou de séries, de clips musicaux et de jeux avec des modules de suivi de l'élève (anglais, allemand, espagnol, portugais, mandarin, FLE). La ressource intègre depuis cette année la langue des signes française (LSF).

!! Les établissements doivent affecter ces ressources dans le GAR afin d'y avoir accès.

Les manuels scolaires libres et les ressources numériques généralisées sont financés par la Région Île-de-France et mis gratuitement à la disposition de tous les établissements franciliens.

Offre : les ressources numériques (Lycées'Up Ressources)

LYCÉES'UP RESSOURCES est le dispositif créé par la Région Île-de-France pour enrichir continuellement l'offre de ressources numériques éducatives à disposition des établissements franciliens dans le **catalogue Ressources.NUM**

- L'identification de nouvelles ressources s'opère en continu sur la base des sollicitations directes d'éditeurs de ressources numériques et des suggestions des enseignants franciliens.
- Les ressources éligibles sont soumises à la validation d'un comité composé de représentants de la Région et de la DRANE (Délégation Régionale Académique au Numérique Éducatif) regroupant les académies de Créteil, Paris, Versailles. Ce comité se réunit plusieurs fois par an.

RESSOURCES DISPONIBLES DEPUIS LA RENTRÉE 2022

- Arte Education - Educ'ARTE
- Éditions BPI - BPI Books
- Édumalin - LPMalin et LGTMalin
- eduMedia - eduMedia
- Encyclopaedia Universalis - Universalis Edu
- EvidenceB - Adaptiv'Langue
- Fastlane Education – Startlab
- Jeulin - Plateforme numérique Les Sciences au Lycée
- Madmagz - Madmagz Education
- Maskott – Ecologie et développement durable
- MOBIDYS – Sondo
- SchoolMouv - SchoolMouv Lycées
- Wooclap – Wooflash

NOUVELLES RESSOURCES DISPONIBLES À PARTIR DE LA RENTRÉE 2023

- Artly Production - Artips Academy
- Cantoo - Cantoo Scribe Logiciel pour l'École numérique inclusive
- Cégia Créations - Silence ! Par Fais ton Film !
- Cision - EUROPRESSE
- Glose - Glose Éducation
- Heureux Hasard - MathLive
- KDetude - Éleda
- Le Monde - Le Monde
- Maskott - Ressources scientifiques
- Sejer-Educlever - Orthodidacte
- Spicee - Spicee éduc
- Texas Instrument - MaClasseTI.fr
- Vittascience - Plateforme Vittascience (*accessible via Capytale*)
- Woonoz - Projet Voltaire

- Pour + d'information sur les ressources numériques disponibles :
Téléchargez le livret de présentation des ressources pour vos équipes !
- Pour + d'information sur le dispositif Lycées'Up Ressources :
<https://monlycee.net/index.php/lyceesup-ressources/>
- Pour suggérer une ressource numérique au catalogue :
<https://enquete.monlycee.net/index.php/818879>



Mode d'emploi – PROCESSUS DE COMMANDE


Un guide de commande vous a été transmis par mail le 22/06.

Vous y retrouverez le processus de commande sur monlycee.net, détaillé étape par étape.

Les établissements doivent désigner avant le 13/07 un **RESPONSABLE DE COMMANDE ET DE SUIVI DE LIVRAISON** des manuels et des ressources numériques. **CLIQUEZ ICI POUR LE DÉSIGNER**

22/06 au 20/09 COMMANDES DE MANUELS ET CONSOMMABLES

➤ **Les commandes de manuels et consommables seront closes le 20/09/2023.**

Les commandes de manuels et consommables numériques et papier se font sur monlycee.net en cliquant sur l'icône du **catalogue Ressources.NUM** 

L'application est disponible pour :

- Les **enseignants** qui ont accès à tout le catalogue (manuels numériques, papier et ressources numériques) ;
- Les **prescripteurs** qui créent des « paniers » avec les ressources et manuels à commander ;
- Les **valideurs** qui peuvent également créer des paniers et valider les commandes de l'établissement pour transmission à la Région.

Les groupes CRRE-PRESCRIPTEUR et CRRE-VALIDEUR sont renseignés dans monlycee.net par l'administrateur local monlycee.net de l'établissement.

- Les enseignants bénéficient des licences **gratuites** liées à l'achat des licences élèves. Le marché ne prévoit pas l'achat de licences enseignant seules.
- Si l'établissement n'a pas assez de licences enseignant, il peut en faire la demande au support monlycee.net en précisant les références du manuel, le nombre de licences enseignant nécessaires et le nombre de licences élève achetées pour chaque éditeur, dans des mails séparés.
- **Attention** : une licence numérique achetée non-utilisée est perdue, elle ne peut pas être annulée ou utilisée une autre année.

- **Pour une livraison des manuels et consommables papier** fin août-début septembre :
 - commandes avant le 13 juillet.
- **Pour une livraison des manuels et les consommables numériques** dans le GAR fin août :
 - majeure part des commandes avant le 13 juillet.Des compléments de commandes possibles fin août et septembre pour ajuster le nombre de licences à celui des élèves.
- Le **responsable de commandes** sera averti de la date de livraison des manuels et consommables, qu'ils soient papier ou numériques.

- **Les retours de manuels et consommables papier** :
 - commandés entre juin et août, sont autorisés jusqu'au 20/09 ;
 - commandés en septembre, sont autorisés jusqu'au 30/10.

24/08 OUVERTURE DES COMMANDES DE RESSOURCES NUMÉRIQUES

➤ **Il est possible d'en commander tout au long de l'année !**

Selon leurs usages, les enseignants peuvent privilégier l'achat de ressources numériques aux manuels.

21/09 COMMANDES POUR LES ÉLÈVES NOUVELLEMENT ARRIVÉS

➤ **Selon des modalités qui vous seront précisées à la rentrée**

Le GAR

Développé par l'Éducation nationale, le **GESTIONNAIRE D'ACCÈS AUX RESSOURCES** (GAR) permet l'accès des élèves et des enseignants à leurs ressources numériques et services associés, via un espace numérique de travail (monlycee.net) ou un équipement mobile. Il permet la communication des données strictement nécessaires aux distributeurs et éditeurs de ressources numériques pour l'éducation fournissant ainsi un cadre de confiance juridique aux établissements & écoles.

→ Pour + d'information : <https://eduscol.education.fr/213/gestionnaire-d-acces-aux-ressources>

Affectation des ressources et manuels

Chaque année, au 15 août, la liaison entre les ressources et les utilisateurs est réinitialisée pour permettre le chargement des nouveaux annuaires (nouveaux usagers, nouvelles classes). **Il faut donc (ré)affecter tous les manuels et toutes les ressources.**

Le groupe manuel des responsables d'affectation du GAR (RESP-AFFECT-GAR) est renseigné dans la console d'administration de monlycee.net par l'administrateur local de l'établissement.

Disponibilité des manuels : il faut compter 24 à 48h pour qu'un manuel redescende dans le GAR après la validation du devis. Attention, tous les lycées passant leurs commandes au même moment, il faut aussi prendre en compte le temps de validation des devis.

Les manuels numériques doivent passer par le GAR (cadre de confiance) et non par Pronote (déclaration à faire, obligatoire pour être conforme au RGPD).

Les référents académiques d'affectation GAR

Chaque académie a un référent GAR que vous pouvez contacter :

- **Pour l'académie de Créteil** : Céline DUNOYER, celine.dunoyer@ac-creteil.fr
- **Pour l'académie de Paris** : Christian-Jacques CUBELLS, christian-jacqu.cubells@ac-paris.fr
 - [Cliquez ici pour accéder à l'espace collaboratif des référents d'affection GAR de l'académie de Paris](#)
- **Pour l'académie de Versailles** : Pierre JORLAND, pierre.jorland@ac-versailles.fr
 - [Cliquez ici pour accéder à l'espace collaboratif des référents d'affectation GAR de l'académie de Versailles](#)

Hybridation de l'enseignement en lycée



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

L'enseignement hybride, ou pédagogie mixte, se définit comme l'association de séances en présentiel et d'activités à distance.

L'hybridation asynchrone

Elle permet à tout enseignant de créer des parcours pédagogiques scénarisés (cours Moodle), de les distribuer à des groupes d'élèves et de faire un suivi individualisé de chaque élève.

Un parcours pédagogique scénarisé peut se présenter de la manière suivante :

- Des ressources numériques à consulter par l'élève ;
- Des activités interactives à mener, seul ou en groupe ;
- Des productions et/ou évaluations qui attestent de l'apprentissage réalisé.

Ces parcours scénarisés d'apprentissage peuvent être utilisés dans de nombreuses situations d'enseignement : en présentiel pour faciliter la différenciation pédagogique, à distance pour le travail personnel à la maison (devoirs, classe inversée, révisions...), en situation de crise sanitaire pour l'enseignement à distance.

L'hybridation synchrone

En enseignement hybride synchrone, l'enseignant fait cours simultanément à la partie de sa classe présente en salle et au reste des élèves distants. Les élèves distants retrouvent le contenu de l'écran interactif de la salle de classe sur leur écran d'ordinateur, attendent et participent à tous les échanges oraux de la classe.

Cette modalité d'enseignement permet de s'adapter à toutes les situations de présence et d'éloignement des élèves, avec une progression pédagogique et un emploi du temps inchangé, dans les cas d'éviction ou d'éloignement de certains élèves ou encore d'alternance de groupes pour limiter la présence des élèves dans l'établissement.

L'enseignement hybride synchrone nécessite un poste informatique connecté en salle de classe, un VPI ou un ENI avec son logiciel, un micro d'ambiance, des élèves distants équipés et connectés et monlycee.net pour l'accès à Webconférence.

Pilotage & accompagnement



Coordonnateurs numériques
Interlocuteurs du numérique en lycée
Offre de formation
Pilotage
Chaîne d'alerte
Contacts

Coordonnateurs numériques régionaux

Le coordonnateur numérique régional en établissement créé un lien direct avec la Région Île-de-France pour assurer un suivi du déploiement du numérique dans une perspective d'amélioration continue des services en se basant sur une meilleure compréhension des situations sur le terrain, sur l'identification des problèmes rencontrés et sur un accompagnement des solutions à mettre en place.

- La **communauté des coordonnateurs** est animée par la Région Île-de-France via des événements récurrents en cours d'année (rencontres, plénières, formations, etc).

Modalités

- **1 coordonnateur par lycée**, distinct du **référént académique mandaté par l'académie** (tous les personnels des établissements sont éligibles **hormis les agents territoriaux**)
- Engagé sur la durée de l'année scolaire (10 mois);
- Doté d'un **PC de gamme supérieure** ;
- Éligible à une **formation certifiante** : « *Comprendre les usages du numérique éducatif pour permettre leur développement dans les établissements* »

Ce dispositif fait partie de la Feuille de Route de la transformation numérique des lycées, il est inscrit dans la Convention bipartite Région/région académique. Il sera évalué en cours et en fin d'année scolaire afin d'apprécier son adéquation avec les besoins des lycées franciliens.

Contact : coordonnateur.numerique@iledefrance.fr

Au mois de septembre, chaque chef d'établissement doit déclarer son coordonnateur numérique.
[CLIQUEZ ICI POUR LE RECENSER POUR L'ANNÉE 2023-2024](#)

Les missions du coordonnateur numérique régional



Participer à la **coordination** des interventions des prestataires sur des problématiques numériques et **constater le service rendu**



Fournir un support de proximité ponctuel aux usagers de l'établissement



Participer à l'amélioration continue de l'offre de services proposée aux lycées, par un **suivi des usages du numérique en relation avec le(s) référent(s) numérique(s) académique(s)**



Relayer les politiques régionales de transformation numérique au sein des établissements



Faire connaître l'écosystème numérique régional proposé aux personnels de la communauté éducative

Interlocuteurs du numérique au lycée

Aux côtés du coordonnateur numérique régional, d'autres interlocuteurs sont présents dans vos établissements pour soutenir le déploiement et les usages du numérique au lycée.

Le référent numérique

Véritable expert pédagogique, il forme et accompagne les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes (propose des exemples de pratiques, aide à la mise en œuvre des projets pédagogiques, conseille sur le choix des ressources, oriente les enseignants vers des formations adaptées à leurs besoins et les aide si nécessaire), il conseille les personnels de direction dans le pilotage de l'EPL.

Il peut y avoir un ou plusieurs référent(s) distinct(s) du coordonnateur numérique régional par établissement : les référents numériques sont accompagnés par les DANE académiques et rémunérés par l'établissement en IMP avec lettre de mission.

Le responsable GAR

Le chef d'établissement délègue cette responsabilité à un ou plusieurs responsables d'affectation délégués (déclarés au GAR via monlycee.net).

Au service de la politique documentaire, cet outil donne accès à un suivi des abonnements pour chaque ressource, mais aussi aux statistiques agrégées de consultation des ressources et de leurs affectations pour les guider dans le choix éclairé des ressources mises à disposition.

L'administrateur monlycee.net (ADML)

Le chef d'établissement est le responsable légal de la gestion des services en ligne (dont monlycee.net). Il peut déléguer des services qui doivent au quotidien assurer la mise à jour des données et le paramétrage des services.

Les intervenants techniques de la Région

Ils gèrent en tant qu'experts techniques les interventions sur le serveur pédagogique, l'administration de l'interface du serveur de communication, le bon fonctionnement des matériels mis à disposition (configuration, installations des applications).

Ils assurent le suivi des remontées d'incidents auprès de la Région.

Une offre complémentaire de formation

NOUVEAU

Formation à l'écosystème numérique de la Région Île-de-France

OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Comprendre les usages du numérique en accompagnant la prise en main des outils, des manuels et des ressources numériques disponibles ;
- Développer un usage responsable de l'écosystème régional.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Module complémentaire spécifique aux coordonnateurs : « Entrer dans le rôle de coordonnateur numérique »
- Module complémentaire spécifique aux enseignants : « S'approprier son équipement » ; « Utiliser son environnement de travail numérique » ; « Préparer sa classe avec le numérique ».

PUBLICS : Coordonnateurs numériques régionaux ; Enseignants désireux d'un accompagnement dans la prise en main des outils numériques ; Chefs d'établissement, inspecteurs pédagogiques (IA-IPR et IEN ET-EG).

PARTENAIRE : Unowhy-Sqool Académie, Neuilly-sur-Seine

MODALITÉS : Hybride (sur place, individuel à distance, regroupement à distance)

OÙ S'INSCRIRE ?

[Cliquez ici](#)

Du côté de la région académique, des formations pour :



- Faire évoluer les pratiques professionnelles ;
- Découvrir ou renforcer les usages pédagogiques des ressources et de l'écosystème ;
- S'initier à la scénarisation pédagogique ;
- Enrichir sa pédagogie.

OBJECTIFS : s'emparer de la culture du numérique, renouveler et diversifier ses pratiques pédagogiques ; différencier ses activités avec les élèves, faire collaborer les élèves dans une pédagogie de projet, hybrider son enseignement, développer la citoyenneté numérique et l'éducation aux médias.

PUBLICS : Chefs d'établissement, inspecteurs pédagogiques (IA-IPR et IEN ET-EG) ; Référents numériques ; Enseignants.

PARTENAIRE : Délégation Académique au Numérique Éducatif (DANE)

MODALITÉS : Hybride (collectif sur place ou à distance, individuel à distance).

ORGANISATION : Sur plan d'animation de publics désignés, dans le cadre d'une Formation à Initiatives Locales (FIL) ou « stage établissement » (Créteil et Versailles) ou un accompagnement ADEN (accompagnement des établissements numériques) filé sur l'année scolaire (Paris), sur inscription individuelle (SOFIA-FMO).

OÙ S'INSCRIRE ?

- Académie de Créteil : [cliquez ici](#)
- Académie de Paris : [cliquez ici](#)
- Académie de Versailles : [cliquez ici](#)

Pilotage de la transformation numérique

Le cadre de conventionnement Collectivité / Académies / Établissements



La convention « monlycee.net »

- La Convention tripartite entre les établissements, la Région Île-de-France et les Académies est en cours de finalisation et devra être signée par le chef d'établissement, la présidente de la Région et les recteurs des académies.

La charte d'utilisation de « monlycee.net »

- Elle doit faire l'objet d'une acceptation en ligne par chaque utilisateur au moment de sa première connexion à monlycee.net. Cette acceptation est à renouveler à chaque nouvelle version de la charte.

La charte d'utilisation des équipements individuels mobiles et conditions de prêt de l'équipement

- Cette convention est à destination des élèves et des enseignants. Ce n'est pas une annexe à la charte d'utilisation de monlycee.net mais bien un document à part entière qu'il faut valider (sur monlycee.net et sur chaque poste de travail). Ce document doit faire l'objet d'une acceptation en ligne par l'utilisateur (et/ou son représentant légal quand il s'agit d'un élève).

La comitologie

La Région Île-de-France et la Région académique préparent et animent conjointement un **Comité d'Orienta-tion Stratégique** (COS) chargé de définir les orientations stratégiques partagées en matière de numérique pour l'éducation et plus précisément de :

- Partager la vision prospective et les orientations stratégiques ;
- Évaluer la mise en œuvre de ces orientations ;
- Suivre l'état des services rendus dans les lycées.

Par ailleurs la Région Île-de-France prépare, anime et pilote plusieurs fois par an, en lien avec la Région académique, les comités suivants :

- un **comité de pilotage numérique** repositionné comme une instance de travail entre la Région académique et la Région réunissant le DRANE et ses adjoints DAN, le DRASI et ses adjoint(e)s DSI et l'équipe opérationnelle Région Île-de-France ;
- un **comité d'usagers** à destination de représentants d'établissements ;
- des **réunions plénières** pour l'ensemble des établissements.

Les enquêtes d'usages

La Région Île-de-France a la volonté forte d'être au plus près des lycées afin de bien appréhender leurs besoins et leurs attentes. Elle conduit ainsi régulièrement des enquêtes en ligne à partir de monlycee.net.

Durant l'année scolaire 2022-2023, les lycées franciliens ont été consultés sur :

- Les ressources numériques qu'ils aimeraient voir intégrer au catalogue de la Région ;
- Leurs usages et niveaux de satisfaction par rapport aux manuels scolaires, monlycee.net, infrastructures réseau et équipements informatiques mis à disposition par la Région.

Ces enquêtes sont publiées sur monlycee.net. Le chef d'établissement est sollicité pour les relayer - le cas échéant - aux publics visés (communauté éducative, lycéens...) afin d'assurer un bon nombre de participation. Les coordonnateurs numériques seront également associés à cette communication dès la rentrée.

Des **CHAÎNES D'ALERTE** ont été mises en place par la Région Île-de-France et les trois académies de la région académique Île-de-France pour signaler **sans délai** les incidents de sécurité informatique ainsi que les fuites de données à caractère personnel.

Un incident de sécurité, c'est :

- Vol d'identifiants (phishing) ;
- Usurpation de comptes ;
- Poste infecté par un virus ou un malware ;
- Ransomware (rançongiciel) : chiffrement des données et demande de rançon ;
- Service indisponible (saturation ou perturbation) : attaque par déni de service ;
- Perte de données ;
- Intrusion dans le système d'information ;
- Fuite de données confidentielles ;
- Accès non autorisé à une ressource.

Tout incident de sécurité constaté par les personnels et les acteurs de la communauté éducative sera signalé simultanément à la Région et aux académies de la région académique en utilisant les chaînes d'alerte suivantes :

- Alerter l'académie de rattachement :
 - rssi@ac-creteil.fr
 - rssi@ac-paris.fr
 - alerte-ssi@ac-versailles.fr
- Alerter la région :
 - rssi.lycées@iledefrance.fr

Une fuite de données, c'est :

- La divulgation non autorisée de données à caractère personnel ;
- L'accès non autorisé à de telles données ;
- L'introduction malveillante dans une base de données ;
- La modification illicite de données personnelles.

En cas de fuite de données à caractère personnel, la Région et les académies de la région académique demandent à tous les personnels et aux acteurs de la communauté éducative, d'utiliser simultanément les chaînes d'alerte suivantes :

- Alerter votre académie de rattachement :
 - dpd@ac-creteil.fr
 - dpd@ac-paris.fr
 - dpd@ac-versailles.fr
- Alerter la région :
 - dpo@iledefrance.fr

Contacts

La Transformation Numérique à la Région Île-de-France

Pôle Transformation Numérique (B. GIRY – DGA) : Conduit les politiques de transformation numérique de la Région. Ce pôle a la responsabilité du fonctionnement des systèmes d'information, des plateformes de services et de la politique de la donnée.

Direction Numérique, Innovation et Smart Région (G. COSTA LE VAILLANT – Directrice) : Rassemble les compétences de gestion et d'appui au déploiement de plateformes numériques et applicatives. Accompagne les grands projets de transformation numérique et d'innovation de la Région en s'appuyant sur une expertise centrée sur l'utilisateur.

Service pilotage des projets de transformation numérique des lycées (P. COROLLER – Directeur adjoint) : Définit et met en œuvre le programme stratégique de déploiement du numérique dans les lycées franciliens : développement, déploiement, exploitation et maintenance des plateformes numériques de services au bénéfice des lycées et de leurs publics ; déploiement, exploitation et maintenance en condition opérationnelle des équipements d'infrastructure réseau et serveurs, des équipements bureautiques de filières et des équipements individuels des élèves et des professeurs ; déploiement sur les plateformes numériques (monlycee.net, GAR...) des manuels scolaires, des ressources éducatives et développements spécifiques associés.

Vos interlocuteurs

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Pascal COROLLER, Directeur
pascal.coroller@iledefrance.fr

Guy DAROLES, monlycee.net
guy.daroles@iledefrance.fr

Stéphane ANDREUCCI, mobilité et équipements numériques innovants
stephane.andreuccl@iledefrance.fr

Alexandra MOUNIER, manuels, ressources & coordonnateurs numériques
alexandra.mounier@iledefrance.fr

Christian LE GALL, infrastructure réseau et serveurs (dont Wi-Fi)
christian.legall@iledefrance.fr

DRANE D'ÎLE-DE-FRANCE

Laurent FOUILLARD, DRANE (Versailles)
laurent.fouillard@ac-versailles.fr

Fabrice LEMOINE, adjoint
fabrice.lemoine@ac-versailles.fr

Christèle MARCHAIS, DRANE adjointe (Créteil)
christele.marchais@ac-creteil.fr

Richard RUDAT, adjoint
richard.rudat@ac-creteil.fr

Philippe TAILLARD, DRANE adjoint (Paris)
philippe.taillard@ac-paris.fr

Delphine STUCCHI, adjointe
delphine.stucchi@ac-paris.fr

Vincent CHABENAT, adjoint
vincent.chabenat@ac-paris.fr



Conseil régional d'Île-de-France
2, rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen
Tél. : +33 (0)1 53 85 53 85